

Lyon le 16 novembre 2021

Monsieur le Président du CTL,

Vendredi 22 octobre, les organisations syndicales représentatives ont signé un protocole proposé par la Direction générale et portant de manière globale sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP.

Si les mesures sont très largement inférieures aux attentes et revendications des personnels de la DGFIP, sacrifiés depuis des années, il n'en demeure pas moins que la ténacité et le combat syndical ont obligé la Direction Générale à revoir sa copie, pâle d'ambitions et de moyens. Cet accord, qui a été signé par l'ensemble des organisations syndicales, est bien sûr positif, mais reste largement insuffisant : La mesure indemnitaire est exceptionnelle, non reconductible, donc non pérenne.

Nous profitons de cette occasion pour réitérer l'urgente nécessité de revoir à la hausse les rémunérations de l'ensemble des personnels de la DGFIP qui ont perdu plus de 15% de pouvoir d'achat sur les quinze dernières années.

Solidaires finances publiques revendique :

- une augmentation de la valeur du point d'indice ;
- une revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité de 90€ et une baisse du taux de cotisation relative aux pensions (actuellement à 20%) ;
- une revalorisation des allocations complémentaires de fonctions avec l'attribution de 20 points à l'ensemble des personnels ainsi qu'une augmentation de la valeur du point ACF bloqué depuis 2014.

Concernant le CTL proprement dit :

- Nous pouvons comprendre que le bilan local de la formation professionnelle pâtit du contexte sanitaire en 2020. Mais déjà en 2019, nous déplorons la faiblesse du nombre moyen de jours de formation par agent. Nous demandons des moyens de formation supplémentaires, pour aider à la résorption de la dette technique. En 2021, et pour 2022, nous formulons la même demande, pour que les agents soient opérationnels avec l'arrivée des nouvelles méthodes de développement DEVOPS ou agile.
- Concernant la mise en place du télétravail, nous notons la forte croissance de cette organisation de travail. La fiche ne fait cependant pas mention des accords, ni des refus. Le télétravail aurait dû être une « opportunité pour l'encadrant d'associer les membres de son équipe à une réflexion collective sur l'adaptation et l'amélioration de l'organisation du travail ». Dans les faits, les agentes et agents sont dissuadés de déposer des demandes qui ne seraient

pas conformes aux desiderata de leurs chefs. Il n'y donc pas de refus formalisés et motivés permettant la saisine d'une CAP comme le prévoit l'article 11 du document cadre. En réalité, la limitation du nombre de jours possibles en télétravail dans certains services est décidée de manière unilatérale, sans discussion, et échanges dans les équipes. Ceci dénote d'un manque de confiance envers les agentes et les agents dans leur manière de servir.

- Concernant la fermeture, du service ADO : l'administration la justifie par la forte diminution de la charge de travail. Il était du devoir de l'administration de faire son maximum pour trouver des tâches à valeur ajoutée et de maintenir les agents dans leurs postes. Les conséquences humaines et sociales sont désastreuses : mobilité forcée géographique et/ou fonctionnelle. Seize agents sont concernés, dont certains sont proches de la retraite.
- La fermeture de la salle blanche à Lyon à l'horizon 2022 n'augure rien de positif pour l'avenir du site. Faute d'investissements, les infrastructures de cette salle sont devenues vétustes. Cette obsolescence programmée justifie maintenant la fermeture de cette salle. Nous sommes bien sûr très inquiets quant à l'avenir du site.

Nous réitérons ici des demandes fortes pour toutes les agentes et tous les agents de la direction :

- Il faut arrêter les suppressions d'emplois, arrêter de dévaloriser les collègues, leur donner - enfin - une vraie vision en termes de missions, notamment, de développement applicatif.
- L'ensemble des ESI et leurs services doivent être maintenus et pérennisés. La Direction Générale doit enfin investir dans les différents établissements les moyens adéquats.